

**PROVINCE DE QUÉBÉC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Le lundi 04 mars 2024 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19h00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. Le conseiller Alexandre Roy a motivé son absence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Michel Frappier
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 0 personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion par le conseiller Claude Paulin;

- 1.0 Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire ;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 05 février 2024;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 21 février 2024;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Appui au projet de centrale de prêt d'équipements de vélo;
 - 6.2 Appui à l'Expo de Richmond Fair – programme d'aide financière fonds structurant de la MRC du Val-Saint-François;
 - 6.3 Journée de visibilité lesbienne;
 - 6.4 Appui au groupe média régional Val-Ouest – programme d'aide financière fonds structurant de la MRC du Val-Saint-François;
 - 6.5 Appui à la corporation de développement socio-économique de Stoke – programme d'aide financière fonds structurant de la MRC du Val-Saint-François;

- 6.6 Adoption du bordereau de correspondance du 26 janvier au 22 février 2024;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;
 - 7.2 Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux;
 - 7.3 Souper bénéfice centre de répit Théo Vallières;
 - 7.4 Lettre d'entente numéro 14 – adjointe administrative - conciliation travail-famille;
 - 7.5 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 28 février 2024;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Rapport annuel 2023 en matière de sécurité incendie;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Programme d'amélioration du réseau routier local 2024;
 - 10.2 Débroussaillage abords routiers;
 - 10.3 Matériaux granulaires;
 - 10.4 Abat-poussière;
 - 10.5 Balayage des rues;
 - 10.6 Scellement de fissures;
 - 10.7 Marquage de la chaussée;
 - 10.8 Tonte de gazon;
 - 10.9 Tonte de foin aux abords routiers;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Débroussaillage site des étangs;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Abrogation de la résolution 008-01.2024;
 - 12.2 Confirmation de la fin du programme de revitalisation;
 - 12.3 Avis motion de l'adoption du règlement 2024-315 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2010-115 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'ilot de chaleur urbain;
 - 12.4 Avis motion de l'adoption du règlement 2024-315 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2010-115 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'ilot de chaleur urbain;
 - 12.5 Autorisation d'une servitude sur la rue Poirier;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 11^e rendez-vous québécois du loisir;
 - 13.2 Prélèvement et analyse d'eau centre communautaire, parc des Pionniers et bâtiment modulaire;
 - 13.3 Embellissement et entretien paysager;
 - 13.4 Le Houppier – intérêt aux locaux communautaires;
 - 13.5 Demande de location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade – Alcooliques Anonymes;
 - 13.6 Utilisation du centre communautaire France-Gagnon-Laprade – avis aux organismes;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Levée ou ajournement de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

043-03.2024 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière

soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ADOPTION : 5 POUR

044-03.2024 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 05 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 05 février 2024 soit adopté.

ADOPTION : 5 POUR

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 21 FÉVRIER 2024

Monsieur le maire résume le dossier de la rencontre soit la position de la MRC dans le dossier des éoliennes et qu'il y aura une séance extraordinaire le 6 mars à 12h30.

045-03.204 6.1 SUPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET PILOTE DE CENTRALE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DE VÉLO DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêt d'équipements facilitant la pratique d'activités physiques et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat avec le CIUSSSE de l'Estrie, le centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes) ;

CONSIDÉRANT QUE cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo ;

CONSIDÉRANT QUE deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7000 lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine n'est affectée au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités détiennent des véhicules et ressources humaines pouvant contribuer au soutien du projet en acceptant d'allouer des ressources pour le transport de la flotte pour des activités sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte de collaborer au projet de prêt d'équipements de vélo en ;

- transportant à ses frais la flotte d'équipements pour les activités et les événements sur le territoire de sa municipalité lorsqu'un organisme en fait la demande ;
- mettant sur pied une entente de services avec les municipalités avoisinantes afin de transporter la flotte d'équipements pour les activités et les événements lorsqu'un organisme sur le territoire de ces municipalités en fait la demande ;
- identifiant une personne-ressource de la Municipalité à contacter pour le transport de la flotte d'équipements et en transmettant son nom et ses coordonnées à Marie-Josée Laforge, coordonnatrice du réseau cyclable (velo@mrcvsf.ca) et à Marie-Claude Tardif, directrice de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux (maryarbrisseaux@gmail.com);
- contribuant à promouvoir le projet auprès des publics cibles concernés.

ADOPTION : 5 POUR

046-03.2024 6.2 APPUI À L'EXPO DE RICHMOND FAIR – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FONDS STRUCTURANT DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT la résolution 329-11.2023 qui adopte le Plan de développement de la communauté nourricière de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 *Mettre de l'avant et célébrer les producteurs locaux* de ce Plan de développement de la communauté nourricière de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE l'Expo de Richmond Fair est une activité fréquentée par les citoyens de Saint-François-Xavier-de-Brompton depuis sa création, en 1849 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue un rendez-vous annuel pour les producteurs agricoles qui y présentent leurs animaux et leurs produits ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité attire des dizaines de milliers de visiteurs année après année et qu'il permet une rencontre et des échanges entre les producteurs et les citoyens tout en célébrant les producteurs locaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'Expo de Richmond Fair souhaite profiter de son 175^e anniversaire pour créer une fresque historique sous forme de murale sur le bâtiment qui abrite les tracteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'Expo de Richmond Fair souhaite soumettre son projet de fresque historique murale au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie la demande de Expo Richmond Fair pour son projet de fresque historique murale au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

047-03.2024 6.3 JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la Municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé·es.

ADOPTION : 5 POUR

048-03.2024 6.4 APPUI AU GROUPE MÉDIA RÉGIONAL VAL-OUEST – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT la Politique familiale de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT l'enjeu identifié de *Promouvoir les actions et réalisations de la Municipalité* et celui d'*Informers les familles et les aînés* ;

CONSIDÉRANT les objectifs 1 *Faciliter la circulation de l'information entre les citoyens, les organismes du milieu et la Municipalité* et 2 *Développer et améliorer les outils d'information de la Municipalité et les rendre accessibles aux citoyens et organismes du milieu* ;

CONSIDÉRANT la Politique Amie des aînés de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT son action *Informar les citoyens des activités ainsi que des informations qui concernent la Municipalité* ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Média régional Val-Ouest répond à ce besoin d'information des citoyens par son journal en ligne et son info-lettre hebdomadaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Média régional Val-Ouest souhaite consolider sa structure administrative par l'embauche d'un.e gestionnaire responsable de l'administration et de la recherche de financement afin d'assurer sa pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Médial régional Val-Ouest souhaite soumettre son projet de consolidation de sa structure administrative par l'embauche d'un.e gestionnaire responsable de l'administration et de la recherche de financement afin d'assurer sa pérennité au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie le projet de consolidation de sa structure administrative par l'embauche d'un.e gestionnaire responsable de l'administration et de la recherche de financement afin d'assurer sa pérennité au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

049-03.2024 6.5 APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE STOKE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT le projet *Signature Innovation* de la MRC du Val-Saint-François axé sur le développement d'une offre vélo afin qu'elle devienne une destination vélo en Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau cyclable La Cantonnière de la MRC du Val-Saint-François comptant 57 kilomètres fait partie de la Route verte qui est le plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon Sentier de la Rive, d'une longueur de 25 km, traverse directement le territoire de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton est aussi à valider de quelle façon elle peut relier son territoire aux municipalités voisines par un éventuel projet d'interconnectivité-vélo ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socio-économique de Stoke souhaite aménager une halte cyclo-rencontre qui inclurait un abri couvert, du mobilier urbain, des supports à vélo ainsi qu'une station de réparation de vélo ;

CONSIDÉRANT QUE cette halte cyclo-rencontre serait située au parc 3R de Stoke, soit près de la piste à rouleaux (pump track), du sentier multifonctionnel de la Municipalité et du sentier de marche de Les Sentiers de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socio-économique de Stoke veut déposer son projet de halte cyclo-rencontre au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton appuie le projet de halte cyclo-rencontre au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

050-05.2024 6.6 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 26 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2024

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 26 janvier 2024 au 22 février 2024.

ADOPTION : 5 POUR

051-03.2024 7.1 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière a préparé un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité selon l'article 1022 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces personnes endettées ont été signifiées de leur situation présente par la Municipalité et qu'aucune entente n'a été respectée ou convenue de leur part ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de la directrice générale greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité ;

QUE le conseil transfère ces dossiers pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si les arrérages incluant les intérêts de ces comptes ne sont pas entièrement payés au plus tard le 07 mars 2024 ;

QUE le conseil de Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, représentante de la Municipalité pour enchérir et/ou acquérir les immeubles au nom de la Municipalité (article 1038 du code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 13 juin 2024 au siège social de la MRC du Val-Saint-François situé au 810 Montée du Parc à Richmond.

ADOPTION : 5 POUR

052-03.2024 7.2 RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 566,00\$ doit être remis à la CARRA pour le financement du régime de prestations supplémentaires des élus municipaux pour

l'année 2024 en référence à la facture PRPS0003834 de Retraite Québec en date du 31 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de cette facture au montant de 2 566,00\$.

ADOPTION : 5 POUR

053-03.2024 7.3 SOUPER BÉNÉFICE CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 13 février 2024 du Centre de répit Théo Vallières quant au souper bénéfice Steak Frites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conseillère Cheryl Labrie ainsi que le conseiller Alexandre Roy à assister à cette activité du mercredi 24 avril 2024 au profit du Centre de répit Théo Vallières ;

ET QUE la Municipalité assume les frais de 98,00\$ par billet.

ADOPTION : 5 POUR

054-03.2024 7.4 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 14 – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 14 concernant un accommodement temporaire pour conciliation travail-famille pour l'adjointe administrative aux services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de la partie patronale à signer la lettre d'entente numéro 14 – adjointe administrative aux services municipaux – conciliation travail-famille.

ADOPTION : 5 POUR

***** 7.5 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 28 FÉVRIER 2024**

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 29 février 2024. Les revenus sont de 2 781 849,34\$ comparativement à un budget de 4 681 088\$. Les dépenses sont de 991 991,05\$ sur un budget de 4 423 421\$. Les immobilisations sont de 7396,36\$ versus un budget de 162 667\$, ce qui représente un excédent de 1 782 461,93\$.

ADOPTION : 5 POUR

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question.

055-03.2024 9.1 RAPPORT ANNUEL 2023 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie :

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2023 préparé par la Régie intermunicipale service incendie région Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité en incendie 2023 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2023 pour la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

056-03.2024 10.1 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir une liste de priorités des travaux routiers pour l'année 2024 dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier local et qu'elle doit la soumettre au député de Richmond, Monsieur André Bachand ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics de poursuivre les travaux de rapiéçage d'asphalte sur les rues St-Pierre (entre les rues Proulx et Morin) et Simard (à partir de la rue Labbé en montant vers le cul-de-sac) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que les priorités de voirie pour l'année 2024 soumises dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier local auprès du député de Richmond, M. André Bachand, soient les suivantes :

- rapiéçage sur une partie de la rue St-Pierre (entre les rues Proulx et Morin) ;
- rapiéçage de la rue Simard (à partir de la rue Labbé en montant vers le cul-de-sac).

ADOPTION : 5 POUR

057-03.2024 10.2 DÉBROUSSAILLAGE ABORDS ROUTIERS

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée le 25 janvier 2024 pour le débroussaillage des abords routiers des chemins de la Rivière Sud et Nord, des deux rangs 2 ainsi que du secteur des chemins Salois et Robert auprès des entreprises suivantes : Les Entreprises Philippe Berthelette, Les Débroussailleurs GSL, Transporteurs Sherbrooke unifié ;

CONSIDÉRANT le prix de 105,00 \$/heure, excluant les taxes, déposé par Les Entreprises Philippe Berthelette le 08 février 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 105,00 \$/heure, excluant les taxes, déposé le 08 février 2024 par Les Entreprises Philippe Berthelette pour le débroussaillage des abords routiers des chemins de la

Rivière Sud et Nord, des deux rangs 2 ainsi que le secteur des chemins Salois et Robert.

ADOPTION : 5 POUR

058-03.2024 10.3 MATÉRIAUX GRANULAIRES

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée le 25 janvier 2024 pour 3 200 tonnes métriques non livrées de granulat MG 20b auprès des entreprises suivantes : DJL Bel-Horizon, Transport Jim Coddington, Sintra Estrie, Excavation R. Toulouse ;

CONSIDÉRANT le prix de 14,45 \$ /tonne métrique non livrée excluant les taxes déposées par Transport Jim Coddington le 12 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 33 du *Règlement 2021-273 modifiant le Règlement 2019-242 portant sur la gestion contractuelle* qui indique, dans la section VII – *Les mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel* qui indique que : « La rotation des fournisseurs ne doit pas se faire au détriment de la saine gestion des dépenses publiques »

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 14,45 \$ la tonne métrique non livrée excluant les taxes déposées le 12 février 2024 par Transport Jim Coddington pour la fourniture d'environ 3 200 tonnes métriques de granulat MG 20b, soit un montant estimé de 46 240,00 \$ excluant les taxes.

ADOPTION : 5 POUR

059-03.2024 10.4 ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée le 25 janvier 2024 pour la fourniture d'environ 56 000 litres de chlorure de calcium liquide auprès des entreprises suivantes : Somavrac c.c., Entreprises Bourget, Multi Routes, Enviro Solution Canada, Transport R. Meunier ;

CONSIDÉRANT le prix de 0,4215\$/litre excluant les taxes déposées par Somavrac c.c. le 14 février 2024 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 0,4215 \$/litre excluant les taxes de la compagnie Somavrac pour l'épandage d'environ 56 500 litres de chlorure de calcium liquide, soit un montant estimé de 23 814,75 \$ excluant les taxes ;

ET d'autoriser l'achat de 3 500 litres de chlorure de calcium liquide supplémentaire pour la Municipalité du Canton de Melbourne, lesquels frais lui seront facturés.

ADOPTION : 5 POUR

060-03.2024 10.5 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 25 janvier 2024 pour le balayage de toutes les rues pavées avec réseau d'égout pluvial ou sanitaire, incluant une partie des rues du Hameau et Chabot ainsi que la section du sentier pédestre de la rue de l'Église Est (entre le ruisseau Frappier et la rue Chabot) auprès des entreprises suivantes : Myrroy Estrie, Gestion Préfontaine, Entreprise Breton, Déneigement Demco, Multi-Services :

CONSIDÉRANT le prix de 170,00 \$ / h excluant les taxes pour la balai-mécanique et le prix de 150 \$ / h excluant les taxes pour le camion-citerne déposés par Myrroy Estrie le 1^{er} février 2024 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin ;

et adopté à l'unanimité des conseillers de retenir les prix de 170,00 \$/h excluant les taxes pour le balai-mécanique et de 150 \$/h excluant les taxes pour le camion-citerne déposés par Myrroy Estrie le 1^{er} février 2024 pour le balayage de toutes les rues pavées avec réseau d'égout pluvial ou sanitaire incluant une partie des rues du Hameau et Chabot ainsi que la section du sentier pédestre de la rue de l'Église Est (entre le ruisseau Frappier et la rue Chabot).

ADOPTION : 5 POUR

061-04.2024 10.6 SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 25 janvier 2024 pour du scellement de fissures sur environ 5 000 mètres linéaires auprès des entreprises suivantes: Permaroute, Lignes Maska, Marquage LR, Scellement de fissures Sévigny, Ligne-moi Ça et Groupe Lefebvre ;

CONSIDÉRANT le prix de 1,34 \$/mètre linéaire, excluant les taxes, déposé par Lignes Maska le 29 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 1,34\$/mètre linéaire soumis par Lignes Maska le 29 janvier 2024 pour effectuer du scellement de fissures sur environ 5 000 mètres linéaires au coût d'environ 6 700,00 \$ excluant les taxes et la mobilisation.

ADOPTION : 5 POUR

062-03.2024 10.7 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 25 janvier 2024 concernant le marquage de la chaussée auprès des entreprises suivantes : Marquage Traçage Québec, Lignes Maska, Publiforme, Marquage LR, Ligne moi ça et Signalisation des Cantons ;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé le 13 février 2024 par Marquage Traçage Québec est de 0,365 \$/ mètre linéaire excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 0,365 \$/mètre linéaire excluant les taxes proposé le 13 février 2024 par Marquage Traçage Québec pour le marquage de la chaussée dans les secteurs à déterminer à la fonte des neiges afin de respecter le budget de 5 000,00 \$.

ADOPTION : 5 POUR

063-03.2024 10.8 TONTE DE GAZON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 25 février 2024 concernant la tonte de gazon au parc municipal Hérons-Bernaches, aux postes de pompage 1(78, route 249), 2 (74, chemin Robert), 3 (intersection rues Chabot et Mésanges) et 5 (près de la quincaillerie) auprès des entreprises suivantes : Dénéigement Donald Landry, Entretien Pelouse Franky et Dénéigement Stéphane Nault ;

CONSIDÉRANT le prix proposé de 5 200 \$ excluant les taxes par Dénéigement Donald Landry le 12 février 2024 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 5 200 \$ excluant les taxes proposé le 12 février 2024 par Dénéigement Donald Landry pour la tonte de gazon au parc municipal Hérons-Bernaches, aux postes de pompage 1(78, route 249), 2 (74, chemin Robert), 3 (intersection rues Chabot et Mésanges) et 5 (près de la quincaillerie)

ADOPTION : 5 POUR

064-03.2024 10.9 TONTE DE FOIN AUX ABORDS DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 25 janvier 2024 pour la tonte de foin aux abords des routes municipales auprès des entreprises suivantes : Marc Morin, Les Entreprises Philippe Berthelette, Entretien Steve Marcotte ;

CONSIDÉRANT le prix de 1 750,00 \$, excluant les taxes, proposé par Les Entreprises Philippe Berthelette ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 1 750,00 \$, excluant les taxes, proposé le 08 février 2024 par Les Entreprises Philippe Berthelette pour la tonte de foin aux abords des routes.

ADOPTION : 5 POUR

065-03.2024 11.1 DÉBROUSSAILLAGE DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix le 25 janvier 2024 pour le débroussaillage du site des étangs aérés auprès des entreprises suivantes : Marc Morin, Les Entreprises Philippe Berthelette ;

CONSIDÉRANT le prix de 660,00 \$, excluant les taxes, proposé par Les Entreprises Philippe Berthelette le 08 février 2024 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter le prix de 660,00 \$ excluant les taxes proposé le 08 février 2024 par Les Entreprises Philippe Berthelette pour le débroussaillage des étangs aérés.

ADOPTION : 5 POUR

066-03.2024 12.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 008-01.2024

CONSIDÉRANT la résolution 008-01.2024 acceptant le projet de développement résidentiel Jolin selon les plans et devis remis par le promoteur le 22 décembre 2023 et scellés par un ingénieur pour les phases 0,1 et 2 (desservant une centaine de lots) ;

CONSIDÉRANT cette même résolution qui autorisait la directrice générale à effectuer toutes les démarches requises pour que le promoteur s'engage, dans une entente relative aux travaux municipaux, à réaliser tous les travaux requis pour la mise aux normes de l'ancien chemin de colonisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable entre le rang 7 et le lot 6 562 674 ;

CONSIDÉRANT QUE l'un des promoteurs, soit M. Simon Jolin, a mentionné, lors d'une rencontre le 05 février 2024, à la directrice générale greffière-trésorière ainsi qu'à l'inspecteur aux bâtiments, à l'environnement et aux travaux publics que les plans et devis scellés par un ingénieur déposé le 22 décembre 2023 ont été transmis à une autre firme d'ingénieurs pour réévaluation et correction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers ;

D'abroger la résolution 008-01.2024 concernant l'acceptation finale du projet de développement Jolin;

D'aviser le promoteur que le conseil municipal se prononcera sur l'acceptation du projet lorsque les nouveaux plans et devis scellés par un ingénieur auront été soumis et jugés conformes;

D'informer le promoteur que les démarches requises afin qu'il s'engage, dans une entente relative aux travaux municipaux, à réaliser tous les travaux requis pour la mise aux normes de l'ancien chemin de colonisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable entre le rang 7 et le lot 6 562 674 sont également suspendues.

ADOPTION : 5 POUR

067-03.202 12.2 CONFIRMATION DE LA FIN DU PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2013-163 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de ce règlement prévoit que le Programme de revitalisation se termine en mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est maintenant sans objet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers présents ;

DE confirmer la fin du Programme de revitalisation édicté par le Règlement 2013-163 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

068-03.2024 12.3 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-315 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2010-115 AFIN D'IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ILOT DE CHALEUR URBAIN

M. René Lapierre donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2024-315 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2010-115 dans le but :

- D'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

ADOPTION : 5 POUR

069-03.2024 12.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-315 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2010-115 AFIN D'IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ILOT DE CHALEUR URBAIN

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT QU'un règlement sur le plan d'urbanisme est actuellement applicable au territoire de la Municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme doit, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

CONSIDÉRANT toute municipalité locale doit, au plus tard le 25 mars 2024, apporter toute modification à son plan d'urbanisme afin d'y intégrer ce nouveau contenu;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure implique une modification du plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller René Lapierre lors de la session du 04 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers ;

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2024-315 conformément à l'article 109.1 de la Loi;

DE fixer au 02 avril 2024 à 19h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, au centre communautaire France-Gagnon Laprade sur le projet de règlement.

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 2.2.2 (Contraintes d'origine anthropique) est modifié par l'ajout, à la fin de l'article, du texte suivant :

«Les secteurs peu végétalisés et très imperméabilisés

Dans le territoire de la Municipalité, les terrains d'usage industriel, les gravières et sablières constituent des secteurs peu végétalisés et très imperméabilisés, ce qui accentue l'effet d'îlot de chaleur sur ces sites. Compte tenu de leur éloignement relatif par rapport aux habitations les plus proches, il n'y a pas lieu d'entreprendre des mesures particulières pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur, à l'exception de s'assurer de maintenir des dimensions raisonnables pour les cases et allées de stationnement, s'assurer que les sols non aménagés ne soient pas laissés à nu (que ceux-ci soient boisés, gazonnés ou paysagés) et maintenir des distances séparatrices entre une nouvelle gravière ou sablière de tenure privée et un usage sensible. »

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTION : 5 POUR

070-03.2024 12.5 AUTORISATION D'UNE SERVITUDE SUR LA RUE POIRIER

CONSIDÉRANT la résolution 288-10.2024 acceptant le projet de développement de la rue Poirier ;

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux signée le 06 novembre 2023 par le promoteur et la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente relative à des travaux municipaux exigeait de notarié une servitude de 2,5 m de chaque côté de la rue Poirier afin de permettre à la Municipalité d'entretenir les fossés latéraux ;

CONSIDÉRANT la servitude présentée par Me Mélanie Beaudoin, notaire, au nom du promoteur, le 29 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude est jugée conforme par le directeur des services techniques et l'inspecteur en bâtiments, en environnement et aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers;

D'autoriser la servitude de 2,5 m de chaque côté de la rue Poirier afin de permettre à la Municipalité d'entretenir les fossés latéraux;

D'autoriser le maire, M. Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Jacynthe Bourget, à signer la servitude.

ADOPTION : 5 POUR

071-03.2024 13.1 11^e RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL

Il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le technicien aux loisirs à participer au 11^e rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Fort-Coulonges du 01 au 02 mai 2024 ;

QUE les frais d'inscription de 200,00\$ excluant les taxes soient assumés par la Municipalité et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 5 POUR

072-03.2024 13.2 PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'EAU AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, AU PARC DES PIONNIERS ET AU BÂTIMENT MODULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire prélever et analyser l'eau au centre communautaire France-Gagnon-Laprade, au parc des Pionniers

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes reçues de Do-Mar Electricques et Solution Traitement d'eau concernant le prélèvement annuel et l'analyse d'eau pour l'année 2024 :

- soumission 2101 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade au montant de 3 150 \$ plus les taxes;
- soumission 2102 au bâtiment modulaire au montant de 1 905,00 \$ plus les taxes ;
- soumission 2103 au parc des Pionniers au montant de 465,00 \$, plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les soumissions suivantes de Do-Mar Electriques et Solution Traitement d'eau pour le prélèvement annuel et l'analyse d'eau pour l'année 2024 :

- soumission 2101 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade au montant de 3 150 \$ plus les taxes;
- soumission 2102 au bâtiment modulaire au montant de 1 905,00 \$ plus les taxes;
- soumission 2103 au parc des Pionniers au montant de 465,00 \$ plus les taxes.

ADOPTION : 5 POUR

073-03.2024 13.3 EMBELLISSEMENT ET ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite poursuivre ses actions par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public ainsi que l'entretien paysager de certains de ses terrains ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des offres de service pour l'année 2024 de Paysagistes Val-St-François inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 21 février 2024 de Paysagistes Val-St-François Inc. pour un montant total de 5 750,00\$ excluant les taxes, à savoir :

- montage, fourniture et arrosage de six (6) arrangements floraux à l'hôtel de ville ;
- montage, fourniture et arrosage de deux (2) arrangements floraux à l'entrée du stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;
- montage, fourniture et arrosage de 28 jardinières installées à des poteaux de lumière sur les rues Principale et de l'Église ;

ET d'accepter l'offre de service du 21 février 2024 de Paysagistes Val-St-François Inc. au montant de 3 150,00\$ excluant les taxes pour l'ajout de fleurs annuelles et de paillis, l'entretien paysager annuel (nettoyage printanier, celui de fin de saison de même qu'un en juillet et un en août) des aménagements de l'hôtel de ville, du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, du parc des Pionniers et de la station de pompage no 5.

ADOPTION : 5 POUR

074-03.2024 13.4 LE HOUPPIER – INTÉRÊT AUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit refuser des offres d'activités, de cours, de formation, de rencontres et d'aménagement d'espaces temporaires pour le service de garde, le CPE Magimo et la bibliothèque municipale par manque de locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la vitalité des organismes qui dynamisent la vie sociale, communautaire et sportive de la Municipalité passe par un endroit où les bénévoles peuvent se rencontrer pour échanger et mettre en œuvre des activités ou des événements ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace de rangement exprimés à maintes reprises par ces organismes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet intergénérationnel Le Houppier prévoit, outre une garderie en nature et un lieu de résidence pour les personnes âgées, des espaces communautaires qui pourront être utilisés par la Municipalité et les organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton confirme au projet intergénérationnel Le Houppier son intérêt à utiliser les locaux communautaires qu'elle prévoit créer.

ADOPTION : 5 POUR

075-03.2024 13.5 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – ALCOOLIQUES ANONYMES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 22 février 2024 de l'organisme Alcooliques Anonymes demandant la gratuité de la salle du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour une activité conjointe avec leurs homologues de Sherbrooke le 30 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour leur journée conjointe avec les membres de Sherbrooke le 30 mars 2024 ;

QUE le comité assume les frais pour l'entretien ménager de 49,94 \$;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

076-03.2024 13.6 UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE – AVIS AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ne possède qu'une salle communautaire, soit celle du centre communautaire France-Gagnon-Laprade à offrir à ses citoyens, à ses organismes, à ses entreprises et en cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser l'accès au centre communautaire France-Gagnon-Laprade à l'ensemble de ses citoyens, ses organismes, ses entreprises, des événements conviant toute la population dont les élections municipales, provinciales, fédérales ou pour ses propres besoins, notamment ceux nécessitant des mesures de sécurité civile ou d'événement particulier ;

CONSIDÉRANT QUE des organismes occupent le centre communautaire France-Gagnon-Laprade à l'année les mardis, mercredis, jeudis et vendredis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'aviser les organismes ;

QUE la Municipalité avise les organismes qui occupent le centre communautaire à l'année les mardis, mercredis, jeudis et vendredis qu'ils ne doivent pas prévoir leurs activités, rencontres, événements au centre communautaire France-Gagnon-Laprade les jours suivants : 24 décembre, 25 décembre, 26 décembre, 30 décembre, 31 décembre, 1^{er} janvier, les jours d'élections municipales, provinciales et fédérales ;

QUE la Municipalité se réserve le droit d'utiliser le centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour ses propres besoins moyennant un préavis écrit de deux semaines ;

QUE la Municipalité se réserve le droit d'utiliser le centre communautaire France-Gagnon-Laprade sans aucun préavis lors de sinistres, de situations d'urgence ou autres nécessitant un espace communautaire pour des raisons de sécurité civile ;

QUE la résolution 125-05.2015 soit abrogée.

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à tous les organismes qui occupent le centre communautaire France-Gagnon-Laprade les mardis, mercredis, jeudis et vendredi ainsi qu'à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 06 FÉVRIER DU 03 MARS 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	
202400085 (C)	11203		2024-02-13	37	HYDRO-QUEBEC	9 390,46 \$

Total des paiements

9 390,46 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 04 MARS 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202400086 (I)	11249		2024-03-05	18	L'ETINCELLE	266,51 \$
202400087 (I)	11268		2024-03-05	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	501,20 \$
202400088 (I)	11214		2024-03-05	24	BELL Canada	869,37 \$
202400089 (I)	11223		2024-03-05	26	CAMIONS INTER-ESTRIE 1991 INC.	85,00 \$
202400090 (I)	11258		2024-03-05	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	361,84 \$
202400091 (I)	11265		2024-03-05	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	677,88 \$
202400092 (I)	11277		2024-03-05	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	1 135,47 \$
202400093 (I)	11215		2024-03-05	51	BELL MOBILITE	117,81 \$
202400094 (I)	11282		2024-03-05	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 198,47 \$
202400095 (I)	11222		2024-03-05	54	CAMION GLOBOCAM ESTRIE INC.	256,12 \$
202400096 (I)	11210		2024-03-05	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	715,14 \$
202400097 (I)	11267		2024-03-05	65	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	4 828,95 \$
202400098 (I)	11250		2024-03-05	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	109,23 \$
202400099 (I)	11287		2024-03-05	117	VISA DESJARDINS	160,90 \$
202400100 (I)	11243		2024-03-05	123	GSC COMMUNICATION INC.	3,45 \$
202400101 (I)	11253		2024-03-05	127	MACPEK INC.	915,63 \$
202400102 (I)	11286		2024-03-05	135	VILLE DE WINDSOR	47 565,76 \$
202400103 (I)	11224		2024-03-05	201	CANADA VIE	5 692,46 \$

202400104 (I)	11251	2024-03-05	233	LOCATION WINDSOR	263,18 \$
202400105 (I)	11238	2024-03-05	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	35,00 \$
202400106 (I)	11270	2024-03-05	276	REVENU DU Canada	7 140,10 \$
202400107 (I)	11269	2024-03-05	277	RETRAITE QUÉBEC	3 347,01 \$
202400108 (I)	11271	2024-03-05	278	REVENU DU QUEBEC	17 094,82 \$
202400109 (I)	11273	2024-03-05	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	11 127,57 \$
202400110 (I)	11225	2024-03-05	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	843,10 \$
202400111 (I)	11262	2024-03-05	454	ORIZON MOBILE	216,61 \$
202400112 (I)	11279	2024-03-05	455	SINTO INC.	690,43 \$
202400113 (I)	11220	2024-03-05	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	116,82 \$
202400114 (I)	11264	2024-03-05	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	3 561,34 \$
202400115 (I)	11283	2024-03-05	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	496,29 \$
202400116 (I)	11255	2024-03-05	536	MEGABURO	551,74 \$
202400117 (I)	11274	2024-03-05	616	ROUSSEAU ADAM	100,00 \$
202400118 (I)	11266	2024-03-05	878	PUBLIDIFFUSION	109,23 \$
202400119 (I)	11285	2024-03-05	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	405,96 \$
202400120 (I)	11272	2024-03-05	940	REVENU QUÉBEC	219,16 \$
202400121 (I)	11233	2024-03-05	965	DUPUIS MARYSE	183,14 \$
202400122 (I)	11261	2024-03-05	1055	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	1 938,48 \$
202400123 (I)	11260	2024-03-05	1105	N.V. CLOUTIER INC.	183,50 \$
202400124 (I)	11226	2024-03-05	1188	CENTRE DE REPIT THEO VALLIERES	196,00 \$
202400125 (I)	11241	2024-03-05	1194	GRENIER MATHIEU	1 333,33 \$
202400126 (I)	11288	2024-03-05	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	265,26 \$
202400127 (I)	11235	2024-03-05	1269	ENERGIE SONIC INC.	907,08 \$
202400128 (I)	11232	2024-03-05	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	597,60 \$
202400129 (I)	11208	2024-03-05	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU INC.	5 622,14 \$
202400130 (I)	11246	2024-03-05	1357	LAROCHELLE MARYSE	900,82 \$
202400131 (I)	11218	2024-03-05	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	749,00 \$
202400132 (I)	11219	2024-03-05	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	754,96 \$
202400133 (I)	11284	2024-03-05	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	619,70 \$
202400134 (I)	11212	2024-03-05	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	476,08 \$
202400135 (I)	11204	2024-03-05	1408	9213-8213 QUEBEC INC.	4 260,46 \$
202400136 (I)	11228	2024-03-05	1417	COUCHE-TARD 1112	1 583,35 \$
202400137 (I)	11281	2024-03-05	1419	ST-PIERRE MARIE-NOEL &	100,00 \$
202400138 (I)	11244	2024-03-05	1457	GUILLEMETTE ELAINE	100,00 \$
202400139 (I)	11275	2024-03-05	1459	ROY SAVOIE VANESSA	100,00 \$
202400140 (I)	11263	2024-03-05	1460	PAQUETTE MARIE-SOLEIL	100,00 \$
202400141 (I)	11242	2024-03-05	1479	GROUPE ARCHIMEDE INC.	194,09 \$
202400142 (I)	11236	2024-03-05	1526	ENVIRO CONNEXIONS	23 663,16 \$
202400143 (I)	11206	2024-03-05	1527	AGRITEX RICHMOND	176,77 \$
202400144 (I)	11205	2024-03-05	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	86,35 \$
202400145 (I)	11221	2024-03-05	1560	CAISSE DU VAL-SAINT-FRANCOIS	477,88 \$
202400146 (I)	11276	2024-03-05	1577	SEBASTIEN POULIOT & VANESSA CÔTÉ	730,52 \$
202400147 (I)	11213	2024-03-05	1578	BCG IMMOBILIER INC.	3 090,02 \$
202400148 (I)	11259	2024-03-05	1611	Multi clés	52,80 \$
202400149 (I)	11237	2024-03-05	1612	Equipement Garant inc.	52,89 \$
202400150 (I)	11254	2024-03-05	1618	ME AUDREY VIENS NOTAIRE	348,86 \$
202400151 (I)	11239	2024-03-05	1622	FRANCOIS FERLAND	300,00 \$
202400152 (I)	11247	2024-03-05	1636	LARRIVÉE ALEX	75,00 \$
202400153 (I)	11211	2024-03-05	1651	Audrey Bélisle/Frédéric Bernier	100,00 \$
202400154 (I)	11252	2024-03-05	1652	LYDIA BIBEAU/ MAXIME SUNDBORG	100,00 \$
202400155 (I)	11216	2024-03-05	1653	BRENDA BOUCHER/ PIERRE-LUC FLUET	100,00 \$
202400156 (I)	11234	2024-03-05	1654	ÉLIANE BRETON LAVERDURE/ KEVIN CAMDEN	100,00 \$
202400157 (I)	11231	2024-03-05	1655	DANIKA CORMIER/ JOACHIM YENSEN-MARTIN	100,00 \$
202400158 (I)	11248	2024-03-05	1656	LAURIE-ANNE CURRIER/ MICHAEL CLOUTIER	100,00 \$
202400159 (I)	11209	2024-03-05	1657	ARIANNE LAMARCHE/ JACOB JUTRAS	100,00 \$
202400160 (I)	11207	2024-03-05	1658	ALEXANDRA LEBREUX-MARIN/ PASCAL	100,00 \$
202400161 (I)	11245	2024-03-05	1659	JUDY LÉGARÉ/ALEXANDRE BEAUDET	100,00 \$
202400162 (I)	11256	2024-03-05	1660	MÉLANIE MAINVILLE/ SAMUEL GOYETTE	100,00 \$
202400163 (I)	11227	2024-03-05	1661	CHRISTINE MAURICE/ PATRICK FORTIN	100,00 \$
202400164 (I)	11280	2024-03-05	1662	SOPHIE VÉRONNEAU/ HUGO LAROCHELLE	100,00 \$
202400165 (I)	11278	2024-03-05	1663	SIGNALISATION KALITEC INC.	5 444,07 \$
202400166 (I)	11230	2024-03-05	1664	DANIEL MORIN	86,55 \$
202400167 (I)	11217	2024-03-05	1665	BRUSER	3 483,74 \$
202400168 (I)	11257	2024-03-05	1666	MRC DE PONTIAC	200,00 \$
202400169 (I)	11240	2024-03-05	1667	FRÉDÉRIC BERNIER	75,00 \$
				SNAP ON	- 51.16

Total des paiements

172 436,99\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001	24 851.77\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002	18 688.78\$

077-03.2024 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 172 436.99\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

078-03.2024 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyé par le conseiller Karl Frappier que la séance soit levée à 19h33.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 21 mars 2024

A une séance ordinaire du 04 mars 2024 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, René Lapierre et Michel Frappier.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et
Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière et directrice adjointe sont présentes.

045-03.204 6.1 SUPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET PILOTE DE CENTRALE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DE VÉLO DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêt d'équipements facilitant la pratique d'activités physiques et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat avec le CIUSSSE de l'Estrie, le centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes) ;

CONSIDÉRANT QUE cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo ;

CONSIDÉRANT QUE deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7000 lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine n'est affectée au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités détiennent des véhicules et ressources humaines pouvant contribuer au soutien du projet en acceptant d'allouer des ressources pour le transport de la flotte pour des activités sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte de collaborer au projet de prêt d'équipements de vélo en ;

- transportant à ses frais la flotte d'équipements pour les activités et les événements sur le territoire de sa municipalité lorsqu'un organisme en fait la demande ;
- mettant sur pied une entente de services avec les municipalités avoisinantes afin de transporter la flotte d'équipements pour les activités et les événements lorsqu'un organisme sur le territoire de ces municipalités en fait la demande ;
- identifiant une personne-ressource de la Municipalité à contacter pour le transport de la flotte d'équipements et en transmettant son nom et ses coordonnées à Marie-Josée Laforge, coordonnatrice du réseau cyclable (velo@mrcvsf.ca) et à Marie-Claude Tardif, directrice de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux (maryarbrisseaux@gmail.com);
- contribuant à promouvoir le projet auprès des publics cibles concernés.

ADOPTION : 5 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget,
Directrice générale greffière-trésorière